

# 33 eme Rallye De MEUSE 1 ER National PEA

## Coupe de France des rallyes (coefficient 3)

01, 02 MARS 2025

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

### PROGRAMME - HORAIRES

#### Parution du règlement :

- Lundi 23 DECEMBRE 2024
- Ouverture des engagements :
- Lundi 23 DECEMBRE 2024

#### Clôture des engagements :

- Lundi 17 FEVRIER 2025

#### Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

- Samedi 22 FEVRIER de 9h00 à 12h00, 13h00 à 16h00,  
Dimanche 23 FEVRIER de 9h00 à 12h00, 13h00 à 16h00,  
Lieu : **BAR LE CENTRAL Place de l'hotel de ville GONDRECOURT LE CHATEAU**  
Samedi 1 MARS de 8h00 a 11h00 au contrôle technique 2 rte de Neufchateau Gondrecourt

#### Dates et heures des reconnaissances :

- Samedi 22 février de 9h30 à 12h00, 13h00 à 17h
- Dimanche 23 février de 9h30 à 12h00, 13h00 à 17h00
- Samedi 1 mars 8h00 à 15h00,

#### Vérifications administratives le :

- Samedi 1 MARS A 8H a 13h30  
Lieu : Controle technique 2 rte de Neufchateau 55130 GONDRECOURT LE CHATEAU

#### Vérifications techniques le :

- Samedi 1 MARS DE 8h15 à 14h00  
Lieu : Controle technique 2 rte de Neufchateau 55130 GONDRECOURT LE CHATEAU

#### Heure de mise en place du parc de départ le :

- Samedi 1 MARS à l'issu des vérifications techniques,  
Lieu : Gondrecourt le chateau

#### 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :

- SAMEDI 1 Mars 2025 A 14H30  
Lieu : PC Course, Place de l'hotel de ville mairie Gondrecourt le chateau

#### Publication des équipages admis au départ le :

- Samedi 1MARS a 15 h30  
Panneau d'affichage, Mairie de Gondrecourt  
Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

#### Publication des heures et ordres de départ de la 1<sup>ère</sup> étape :

- Samedi 1 MARS a 15 h30  
Panneau d'affichage, mairie Gondrecourt

Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

**Départ de la 1<sup>ère</sup> étape :**

- Samedi 1 MARS 17 h30  
Lieu : Parc Andra

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape :**

- Samedi 1 MARS à partir de 19H 21  
Lieu : Parc Andra

**Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape :**

- Samedi 1 MARS à partir de 21h00.  
Panneau d'affichage, Mairie Gondrecourt  
Panneau d'affichage numérique

**Départ de la 2<sup>ème</sup> étape :**

- Dimanche 2 MARS à 8h00  
Lieu : Parc

**Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape :**

- Dimanche 2 Mars 15h48  
Lieu : Parc

**Vérification finale le :**

- Dimanche 02 MARS  
GARAGE BREUIL A TREVERAY

**Publication des résultats du rallye :**

- 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée.  
Panneau d'affichage,  
Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

**Taux horaire de la main d'œuvre :**

- 60 € TTC

**Remise des prix le :**

- Dimanche 15 septembre
- Sur le podium d'arrivée à GONDRECOURT LE CHATEAU

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'ASA 55 organise le 33<sup>ème</sup> rallye De MEUSE ET 1<sup>er</sup> National en qualité d'organisateur administratif **participation étrangère autorisée.**

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue grand Est du Sport Automobile le 21/11/2024 sous le numéro 1 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro-- en date du ----/2024**

### ***Comité d'Organisation***

---

Président : GUY JANNY ORGANISATEUR

Membres : **Les membres de l'ASA 55**

Secrétariat du rallye : ASA 55 11 ROUTE DE BAR 55000 BUSSY LA COTE

Site internet. : **E MAIL [asameuse55@gmail.com](mailto:asameuse55@gmail.com) ou [gjanny.stchristopheauto@orange.fr](mailto:gjanny.stchristopheauto@orange.fr)**

Permanence du Rallye : Mairie de GONDRECOURT

Pendant toute la durée de l'épreuve : Mairie GONDRECOURT

## Organisateur technique

Nom : ASA 55

Président : **GUY JANNY**

Secrétariat du rallye Mairie de Gondrecourt

« Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA ».

### 1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° de Licence
Observateur FFSA		
Président du Collège	COTTET PATRICE	8012
Membre du Collège	LATOUCHE Marie Line	234919
Membre du Collège	CONDAMIN Claude	122813
Secrétaire de Collège	PECCAUD Mimi	2309
Directeur de course Général	BIDAL JEAN CHARLES	1625
Directeur de course Adjoint Pc	STOCKLE THIERRY	3500
Directeur course pc es	LOUDART FABRICE	8912
Directeur course pc es	CLAUDE David	221403
Directeur course es	DUMAS FREDERIC	188339
Directeur adjoint es	CASTEL Denis	234077
Directeur course es	ENGELMAN ALAIN	<b>214977</b>
Directeur course adjoint es	<b>MATHIOT EDWARD</b>	<b>208309</b>
Relation Concurrents	ENGELMAN JOCELYNE	233639
Relation Concurrents	MULLER LAURE	20272
Medecin pc	Millot Mathieu	
Médecin en ES	WIEDENKELLER MICHEL	146262
Médecin en Es	EHLINGER J CLAUDE	236682
Responsable Sécurité Autorité	JANNY GUY	17573
Commissaires Technique	PROTOIS GERARD	1906
Commissaire Technique	LORRAIN Michel	105082
Responsable : Commissaire Technique	HAEFFELIN Daniel	12679
Commissaire Technique Responsable <b>nouveau départ</b>	HAEFFELIN DANIEL	12679
Chrono	A DEFINIR	
Classement informatique	Gérard Peureux	
Responsable Commissaire	VERNIER REMY	255448
Responsable Parc de regroupement	GERARD SEBASTIEN	119320
Véhicule Tricolore	HECTOR Jean CLAUDE	1806
Véhicule Info/Sono	MATTER FABIENNE	
Véhicule Damier	HUMBERT Jean claude	21139
Relation Presse	JANNY GUY	17573
Juge de faits	NOIRANT MAURICE	23011
Speaker	Omer didier	

### 1.2.P. ELIGIBILITE

Le 33Rallye ET 1 ER National De MEUSE compte pour la **Coupe de France des rallyes 2025 coef.3** et le championnat de la **Ligue Grand Est du Sport Automobile 2025**

-

### 1.3.P. VERIFICATIONS

•

Lors de ces vérifications les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire (pilote et co-pilote) en cours de validité
- Licence sportive (pilote et co-pilote) valable pour l'année en cours
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation
- Photocopie de la 1ère page du passeport technique de la voiture
- Attestation d'autorisation de prêt de voiture le cas échéant
- Les deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, les fiches de contrôle des reconnaissances et contre émargement le briefing pilote écrit.

Les voitures devront être obligatoirement "stickers" (plaques, numéros, publicité etc....) avant de passer aux vérifications techniques.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P. Toute personne qui désire participer au «33 eme Rallye DE MEUSE ET 1 National » doit adresser au secrétariat du rallye, à ASA 55 Mr GUY JANNY 11 ROUVRÉ DE BAR 55000 BUSSY LA COTE**

- la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le Lundi 17 FEVRIER **à minuit (cachet de la poste faisant foi).**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures maximum.**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550€ + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 556 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 € + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 1106 €**
- Équipage complet Asa 55 - 500€ et plus de 200 kms du départ : **500€ + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 506 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de ASA 55

Pour les engagements envoyés par e-mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement PAR ECRIT au siège de l'ASA ou par mail à :  
gjanny.stchristopheauto@orange.fr

En cas de non présentation, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

### **3.3P. ORDRE DE DEPART.**

**3.3.1.** Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Après LE 1 er REGROUPEMENT Pour les étapes suivantes, le départ Pourra ETRE donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "nouveau départ après abandon" par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

#### **3.3.2. Attribution des numéros.**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée dans les lieux définis dans le road book

**4.3.1.2.** Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification.

L'assistance sera autorisée dans les lieux définis dans le road book.

**4.3.1.4.** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. Additif à venir

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 33<sup>ème</sup> Rallye de Meuse 1<sup>er</sup> national représente un parcours de **211,64 kms**

Il est divisé en 2 étapes et 2 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **89,18 km (42,14%)**

**Les épreuves spéciales sont**

**1ère étape :**

ES 1- Vallée de l'Ornain 7,4 kms

ES 2 – Portes de Meuse 10,470 kms

**Pour un total de 17,870 kms**

**2e étape :**

ES 3/5/7 « Ville de Gondrecourt 13,300 kms

ES 4/6/8 « Porte DE Meuse 10,470 kms

**Pour un total de 23,770 kms**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

## 6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 22 FEVRIER de 9h30 à 12h00, 13h00 à 17h00
- Dimanche 23 FEVRIER de 9h30 à 12h00, 13h00 à 17h00
- Samedi 1 MARS matin de 8h00 à 15h00

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 7.1.7. ROAD-BOOK

TOUS LES EQUIPAGES RECEVRONT UN ROAD BOOK :

- Samedi 22 FEVRIER de 8h30 à 12h00, 14h00 à 16h00,  
Dimanche 23 FEVRIER de 8h30 à 12h00, 14h00 à 16h00,  
SAMEDI 01 MARS de 8h00 à 11h00

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués : Prix Cumulables

<b>SCRATCH</b>	<b>1er</b>	<b>320 €.</b>	<b>+ 1 coupe</b>	
	<b>2ème</b>	<b>140 €.</b>	<b>+ 1 coupe</b>	
	<b>3ème</b>	<b>70 €.</b>	<b>+ 1 coupe</b>	
<b>CLASSE</b>	<b>1er</b>	<b>220 € + 1 coupe</b>		<b>(120 € si moins de 4 partants)</b>
	<b>2ème</b>	<b>120 €.</b>	<b>+ 1 coupe</b>	<b>(si au moins 6 partants)</b>
	<b>3ème</b>	<b>60 € + 1 coupe</b>		<b>(si au moins 10 partants)</b>

**1 coupe Equipage Féminin**

Les chèques seront envoyés au plus tard pour le 10 mars 2025.

**La remise des prix se déroulera à l'issue de l'arrivée, Parc fermé, parking,  
podium arrivée**